

SUSTENTER, verbe actif. Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments : « Le pain est la meilleure nourriture et celle qui *sustente* le plus. » — « Le vin *sustente* les ivrognes. » (L'Académie et Trévoux.)

Quoique ce mot s'emploie peu dans le haut style, on pourrait dire au figuré : « La lecture de l'Écriture Sainte est plus propre qu'aucune autre à *sustenter* l'âme. » (Trévoux.) Quelques auteurs (La Fontaine entre autres) écrivent *substenter*; mais *sustenter* est le seul mot reconnu par Richelet, Féraud, Trévoux, Wailly, l'Académie, et les lexicographes modernes.

— L'Académie a décidé que ce mot ne peut se dire qu'en parlant des personnes. On ne l'emploie donc pas au figuré. A. L.

SYNONYME se dit des mots qui, se ressemblant par une idée commune, sont néanmoins distingués les uns les autres par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux, d'où naît, presque toujours, une nécessité de choix pour les placer à propos et parler avec justesse. *Épée et glaive, aimer et chérir, contestation et dispute* sont synonymes.

Il faut encore que les synonymes, pour être bien employés ajoutent, à la clarté et à la force de l'expression. Ce serait donc s'exprimer mal que de dire : « Quels *pleurs* et quelles *larmes* ne répandent-ils pas pour se délivrer des reproches de leur conscience ? » — « Les corps après la mort sont réduits à en *cendre* et en *poussière*. »

Mais on dira bien : « Longin entend par le sublime ce qui fait qu'un ouvrage *enlève, ravit, transporte,* » parce que ces trois verbes enchérissent l'un sur l'autre.

T

T, substantif, est masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

TABLEAU. Ce mot se dit figurément de ce qui offre à l'œil, à l'imagination une image de ce qui pourrait offrir au peintre le sujet d'un tableau :

Je connais la nature, et sur ses grands *tableaux*
J'ai cent fois, jeude encore, exercé mes pinceaux.
(Leblanc, sur la nécessité du Dramatique.)

Ces faneurs vont m'offrir de plus riants *tableaux*.
Voyez-les s'occuper à traîner des rateaux. (Saint-Lambert, les Saisons, chant II.)

Parmi le cours fleuri des limpides ruisseaux,
Au milieu des baisers et du chant des oiseaux,
Quel *tableau* m'est offert plein de charme et de vie ! (Béranger.)

TAIE, substantif féminin. Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller qu'on met sur le chevet du lit, et où l'on appuie sa tête.

L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, indique *têt* et *taie*, et elle fait observer qu'on devrait écrire *têt*, à cause de l'étymologie latine *tegere*, couvrir. Trévoux, Richelet, de Wailly, Gattel, Féraud, Boiste, La-

veaux et le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762 et de 1835, n'indiquent que le mot *taie*.

Tête d'oreiller est un barbarisme.

TAIRE (FAIRE). Empêcher de parler, imposer silence, fermer la bouche, rendre muet. Ce verbe, dans cette acception, se dit au propre et au figuré : « Il a fait *taire* son ressentiment. » (L'Académie.) — « C'est ainsi que le Seigneur fait *taire* les superbes et les incrédules. » (Bossuet.) — « Si l'homme charnel voulait faire *taire* ces pensées de chair et de sang qui offusquent sa raison, il reconnaîtrait, etc., etc. » (Massillon.)

J'ai fait *taire* les lois et gémir l'innocence. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)

Un prodige étonnant fit *taire* ce transport.

(Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

.... Calchas, qui l'attend en ces lieux,

Fera *taire* nos pleurs, fera parler les dieux. (Même scène.)

TAMBOUR (BATTRE DU), BATTRE LE TAMBOUR.

Battre du tambour signifie tirer des sons du tambour, jouer du tambour : « Il a appris à *battre du tambour*. » (L'Académie, au mot *Tambour*, et Laveaux.) — « Recommencez vos chants, et vous autres, *battez du tambour* et sonnez de la trompette. » (Voltaire, traduction de Caldéron : Tout est vérité et tout est mensonge.)

Battre le tambour signifie donner une annonce, un signal avec le tambour : « On *battit le tambour* pour rassembler la troupe. » (L'Académie.) — « Ce fut à l'entrée d'Édouard III dans Calais, l'an 1347, que l'on entendit *battre le tambour* pour la première fois. » (Laveaux.)

TAPIS. Ce substantif se prend quelquefois pour *tapis* de verdure, de gazon, de fleurs, de mousse.

... Les pasteurs, couchés sur de riants *tapis*,
Réveillent par leurs chants les échos assoupis. (Roucher, les Mois, chant II.)

Des nymphes la troupe folâtre
Danse et foule, d'un pied d'albâtre,
L'émeraude des *tapis* verts. (Lebrun.)

Un long *tapis* de fleurs déployé sur les prés. (Léonard.)

La mousse sous les pieds étend un *tapis* frais. (De Saint-Ange.)

TEINDRE. L'Académie ne dit ce mot qu'au propre ; cependant, au participe, elle en fait usage au figuré : « Il est encore *teint* du sang de sa vic-time. » — « Quel respect les premiers chrétiens n'avaient-ils pas pour les lieux *teints* du sang des martyrs ! »

Sur un char *teint* de sang, attelé par la haine.

(Voltaire, la *Henriade*, chant VIII.)

L'Aurore, cependant, sort des bras de Tithon,

Et d'un pourpre azuré *teint* le sombre horizon.

(Gaston, traduction de l'*Énéide*, livre IV.)

TEMOIN. Ce substantif, placé au commencement d'un membre de phrase,

est toujours invariable; c'est une sorte d'adverbe: « *Témoin* les victoires « qu'il a remportées. » — « *Témoin* les blessures dont il est encore tout « couvert. » (L'Académie.) — « La diction dépend de la grammaire, *té-
« moïn* les beaux vers de Corneille. » (Voltaire.)

Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron?

Témoin trois procureurs, dont icelui Citron

A déchiré la robe.

(Racine, *les Plaideurs*, acte III, sc. 3.)

Mais dans cette phrase: *Je vous prends tous à témoin*, l'expression *té-
moïn* doit-elle rester au singulier, ou doit-elle être mise au pluriel?

C'est M. Boniface qui va répondre: « Ce n'est pas la première fois que
cette question est agitée: Vaugelas, dans ses *Remarques*, est d'avis que l'on
écrive: « Je vous prends tous à *témoin*, » sans *s* à *témoin*; et ses motifs sont
qu'à *témoin* se prend là adverbialement, et alors qu'il doit être invariable,
comme nous en avons plusieurs exemples dans notre langue, tels que: « Je
« vous prends tous à *partie*, » au singulier: « Je vous prends tous à *ga-
« rant*, » et non à *garants*, au pluriel. — *Témoin*, en ce sens, signifie *té-
moignage*. »

L'Académie, dans ses *Observations sur Vaugelas*, a été de l'avis de ce
Grammairien, c'est-à-dire qu'elle a adopté le singulier; mais on ne trouve
d'exemple à l'appui de son opinion que dans l'édition de 1798, dans la-
quelle on lit au mot *Témoin*: « Je vous prends tous à *témoin*. »

Furetière, Trévoux, Th. Corneille, Ménage, Joubert, Gattel, Féraud, et
d'autres encore, condamnent le pluriel. Voici quelques exemples qui vien-
nent à l'appui de leur décision: « Les féciaux allaient en personne vers ceux
« qui avaient fait tort aux Romains, et s'ils ne pouvaient pas les porter à
« leur rendre justice, ils leur déclaraient la guerre; mais auparavant ils
« prenaient les dieux à *témoin*. » (Plutarque, *Vie de Numa*.)

Iris, je prends le ciel et les dieux à *témoin*

Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin. (Madame de la Suze.)

« Il prit les dieux et les hommes à *témoin* de tous les maux que cause-
« rait à la république une pareille innovation. » (Vertot, *Révolutions ro-
maines*, liv. I.) — « Je vous prends à *témoin*, vous tous qui m'écoutez et qui
« voyez mes larmes. » (Massillon.)

Je prends à *témoin*

Ces bois, ces prairies. (Idylle de Madame Deshoulières à ses enfants.)

Ainsi, il est démontré que l'expression à *témoin* signifie *témoignage*, et
doit rester au singulier; qu'elle est en parfaite analogie avec *prendre à ga-
rant*, à *caution*, à *partie*; enfin que l'Académie et plusieurs bons Gram-
mairiens s'accordent à l'écrire toujours au singulier.

Il en est de même de ces expressions: « Prendre à *garant*, prendre à *cau-
« tion*, prendre à *partie*, » où les substantifs *garant*, *caution*, *partie* figu-
rent comme adverbess, et par conséquent ne changent point de termi-
naison.

Observez que *je vous prends à témoin* et *je vous prends pour témoin*,
n'ont pas le même sens; voyez page 258, chap. III, art. 2.

TEMPS, substantif masculin. Quelques personnes retranchent de ce mot
la lettre caractéristique *p*, et cela apparemment parce qu'elle ne se prononce
pas; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée Trévoux, Beau-
zée, de Wailly, Girard, Domergue et l'Académie dans son *Dictionnaire*; de
plus, elle est contraire à l'étymologie du mot, et à son analogie avec les mots
temporel, *temporiser*, où se trouve la lettre *p*.

Ces mêmes autorités écrivent également l'adverbe *long-temps* avec un *p*
au second mot. — L'Académie écrit aujourd'hui *longtemps* sans tiret.

TENDRE. Quand ce verbe signifie tapisser (parer de tapisserie une
chambre, une salle, une rue, etc.), l'Académie ne lui donne pour régime que
la préposition *de*: « *Tendre* un appartement *de* damas, *de* velours. *Tendre*
« *de* deuil une chambre. L'église était toute *tendue de* noir. » Boiste in-
dique au contraire pour régime: « *Tendre en* blanc. » Et beaucoup de per-
sonnes emploient cette dernière forme. Cependant la décision de l'Académie
nous semble bien préférable; d'abord à cause de l'analogie; on dit: « Ta-
« pisser une chambre *de* papier peint, *de* portraits, *d'*images, » et non *en*
papier, *en* portraits, etc. Ensuite la préposition *en*, de sa nature, indique
une manière d'être, ou une modification qui est identifiée avec la chose
même, comme: « Mettre *en* couleur; teindre, colorer *en* bleu, *en* rouge;
« voir *en* noir. » Mais la tenture se conçoit toujours séparée de l'objet, qui
n'en reçoit aucune modification réelle. La préposition *en* serait donc mal ap-
pliquée. A. L.

TENDRON, TENDON, TENDRETÉ, substantifs féminins.

Tendron se dit du bourgeon ou rejeton tendre de quelques arbres et de
quelques plantes, tels que: « les *tendrons* des cardes, des choux, des radis,
« des raves, des artichauts. »

Il se dit encore des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine
de quelques animaux; et dans cette signification on dit: « Une fricassée de
« *tendrons* de veau, » et non pas de *tendons* de veau.

Tendon s'entend de la partie du muscle par laquelle il est attaché à l'os,
autrement dit son extrémité: « La suture du *tendon* est une opération très
« délicate en chirurgie. » (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

Tendreté s'emploie pour exprimer la qualité de ce qui est tendre. Il est
peu usité. On n'en fait guère usage qu'en parlant des viandes, des fruits, des
légumes: « La *tendreté* d'un gigot, d'un lapereau, de ces légumes, de ces
« fruits; » *tendresse* serait une faute grossière. (Mêmes autorités.)

TENTER. L'Académie indique plusieurs acceptions de ce verbe: « *Ten-
« ter* fortune, » hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. « Dieu
« tenta Abraham, » éprouva sa fidélité.

Racine, dans *Mithridate* (acte II, sc. 5), a dit, dans le sens d'éprouver

Mes soldats dont je veux *tenter* la complaisance.

Dans *Phèdre* (acte IV, sc. 2) :

... Ne viens pas ici braver ma haine
Et tenter un courroux que je retiens à peine.

Et Boileau (*Satire IX*), dans le sens de séduire, de corrompre :

... En vain, dites-vous, je pense vous tenter
Par l'éclat d'un fardeau trop pesant à porter.

Tenter Dieu, c'est lui demander des effets de sa toute-puissance sans nécessité. Bossuet a dit : « Les hommes superbes ont tenté Dieu en songeant à se faire heureux malgré ses lois. »

THÉRIAQUE, substantif féminin. Composition médicinale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère.

Quelques auteurs, tels que le P. Rapin, Ménage et Th. Corneille, ont fait ce mot masculin ; mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, et tous les auteurs d'ouvrages de médecine et de pharmacie le font féminin : « La *thériaque* dont Andromachus le père, médecin de Néron, est l'inventeur, est « une imitation de l'antidote qui fut composé par Mithridate, roi de Pont. » (L'Académie et Trévoux).

TIMORÉ. Féraud pense que l'emploi de ce mot est très borné ; on ne doit, suivant lui, en faire usage qu'en style de dévotion et au féminin : « La princesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu ; quel supplice à une conscience timorée ! » Cependant l'Académie, dans l'édition de 1798, a donné cet exemple : « Il est trop timoré ; » mais, dans l'édition de 1762, on lit que ce mot ne s'emploie guère au masculin, et tous les faiseurs de *Dictionnaires* se sont rangés de cet avis ; cependant M. Laveaux veut que l'on puisse dire un esprit timoré.

— Aujourd'hui le masculin est également employé ; et l'Académie donne pour exemple : « Vous êtes bien timoré. » A. L.

TISSU. L'Académie donne plusieurs exemples de l'emploi de ce mot au figuré, nous allons en ajouter d'autres :

Tous ses jours n'ont été qu'un tissu de bienfaits.
(Ducis, Épître contre le célibat.)

Non, désormais ma vie est un tissu d'horreurs.
(Voltaire, *Zulime*, acte I, sc. 5.)

Ah ! cet enchaînement, ce tissu de noirceurs,
Ajoute à chaque instant à mes justes fureurs.
(La Harpe, *le comte de Warwick*, acte II, sc. 7.)

Sous mes pas innocents que de pièges dressés !
Quel noir et long tissu de maux entrelacés. (Lebrun, *Élégie 12*, livre I.)

TOMBER PAR TERRE, TOMBER À TERRE.

Ces deux expressions ne se ressemblent pas autant que l'on croirait. *Tomber par terre* se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur ; et *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au dessus de terre, tombe d'en haut. Un homme, par exemple, qui passe dans une rue, et qui vient à tomber,

tombe par terre, et non pas à terre, car il y était déjà ; mais un couvreur, à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et non pas par terre. — Un arbre *tombe par terre*, mais le fruit de l'arbre *tombe à terre*.

« Ils étaient si serrés les uns contre les autres, qu'ils ne pouvaient lancer leur javelots ; s'ils en lançaient quelques uns, ils se rencontraient et s'en trechoquaient, de sorte que la plupart tombaient à terre sans effet. » (Vaugelas, traduction de *Quinte-Curce*, livre III, ch. 2.)

Là, près d'un Guarini, Térence tombe à terre. (Boileau, *le Lutrin*, chant V.)

Êtes-vous ici près, monsieur, tombé par terre ?

(Voltaire, *le Dépositaire*, acte III, sc. 2.)

« Lorsque Jésus leur dit : C'est moi, ils furent renversés, et tombèrent par terre. » (Traduction du *Nouveau-Testament*, Jean, 18, 6.)

(Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent*, tome II.)

TOME, VOLUME, substantif masculin. Le volume peut contenir plusieurs tomes, mais le tome ne peut faire plusieurs volumes ; la reliure sépare les volumes, et la division de l'ouvrage distingue les tomes. Il est évident, d'après cela, qu'un dictionnaire peut former plusieurs volumes, mais non pas plusieurs tomes : « Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du volume. » — Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs tomes qui seraient meilleurs s'ils étaient réunis en un seul. » (L'abbé Girard.)

Cependant, comme le fait observer M. Laveaux, ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre, et l'on dit indistinctement : « J'ai perdu un volume ou un tome de l'*Histoire de France*. »

— Ces deux mots tendent à se confondre, parce qu'ils se sont éloignés de leur signification primitive. *Tome* vient du grec et signifie section ; il marque la séparation, la coupure, la division matérielle d'un ouvrage trop étendu pour être écrit ou imprimé en un seul faisceau. *Volume* vient du latin et signifie rouleau, parce que les anciens, qui n'écrivaient que d'un seul côté de chaque feuille, roulaient leurs livres au lieu de les assembler comme nous le faisons. On pourrait dire aujourd'hui que le tome est la division indiquée par l'imprimeur, la division de droit ; et le volume, la division établie par le relieur, la division de fait. « Il a fait relire les deux tomes en un seul volume. » (Académie.) Par suite, on a pu dire au figuré, faire le second tome de quelqu'un, en être comme une partie séparée, avoir avec lui beaucoup de ressemblance sous certains rapports ; mais on ne se sert pas en ce sens du mot volume, qui indique trop strictement le fait matériel. A. L.

TONNER. L'Académie ne dit point tonner sur quelqu'un, Tonner sur quelqu'un se dit pour exercer une puissance, une autorité redoutable.

Ces ministres, ces grands que tonnent sur nos têtes. (Voltaire.)

Dans ce moment encor le fuis de Jupiter,

A fait sur moi des dieux tonner l'ordre suprême. (Delille, *Énéide*.)

Tonner contre quelqu'un signifie parler avec beaucoup de force et de véhémence contre lui.

TORRENT. Les poètes emploient souvent ce mot au figuré, ou pour des comparaisons.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)

Mais qui peut, dans sa course, arrêter ce torrent?

Achille va combattre et triomphe en courant. (Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Le prélat, à ces mots, verse un torrent de larmes.

(Boileau, *le Lutrin*, chant I.)

Les poètes ont dit encore « des *torrents* de lumière, de feux, de flamme; « le *torrent* des âges, le *torrent* des passions; un *torrent* de délices, de voluptés; des *torrents* de joie. »

TOUCHER. Voyez le mot *Jouer*.

TRADUCTION, VERSION. Ces deux mots ne doivent pas être confondus, et en effet, ils diffèrent entre eux par quelques idées accessoires. On dit en parlant des Saintes-Écritures, « la *version* des septante, la *version* « vulgate; » et l'on ne dirait pas de même : « la *traduction* des septante, la « *traduction* vulgate. » On dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de *Quinte-Curce*. Il semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés de la langue orientale et plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique, et que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujettie aux termes et au génie de cette langue. La *version* ne doit être que fidèle et claire. La *traduction* doit avoir de plus de la facilité, de la convenance, de la correction, et le ton propre à la chose, conformément au génie du nouvel idiome.

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; et c'est pour cela que les premiers essais de *traductions* que l'on fait faire aux jeunes gens, dans les collèges, du grec et du latin en français, sont très bien nommés des *versions*. (Beauzée, *Encyclopédie*, XVI, 510.)

TRAHIR. Voici quelques exemples qui feront voir que ce verbe est employé au figuré dans des acceptions diverses :

Cette jeune beauté

Garde en vain un *secret* que *trahit* sa fierté. (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs

Qui, de l'honneur en vers infâmes déserteurs,

Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Ne me déguise rien : mes feux sont-ils *trahis*? (Voltaire, *Zaïre*, acte III, sc. 7.)

La rougeur de son front *trahissait* sa pensée.

(Voltaire, *Sémiramis*, acte II, sc. 2.)

De la postérité pourquoi *trahir* l'espoir? (Delille, *Énéide*.)

TRAITER. On dit assez indifféremment *traiter* une matière, une ques-

tion, et *traiter* d'une matière, d'une question; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut *traiter de* : « Dans son ouvrage, il *traite des* « plantes, des métaux, de l'économie. » (Féraud.) — « Comme j'ai déjà *traité* « de cette matière dans ma neuvième satire, il est bon d'y renvoyer mon « lecteur. » (Boileau, *Discours sur la Satire*.) — « Cette histoire des oi- « seaux serait trop volumineuse, si j'eusse *traité de* chaque espèce en parti- « culier. » (Buffon, Plan de l'ouvrage, *Histoire naturelle des Oiseaux*.)

On lit dans l'*Année littéraire* : « L'auteur *traite* les moyens d'étudier « l'histoire. » Il me semble, dit Féraud, qu'il faut dire : « *traite des* « moyens. »

On dit : *Traiter* une affaire, aussi bien que *traiter* d'une affaire; mais Laveaux pense que *traiter* une affaire c'est l'examiner à fond, et *traiter* d'une affaire c'est la discuter : « Le rapporteur a bien *traité* l'affaire; » et « les ju- « ges ont *traité de* cette affaire pendant deux heures. »

Employé pour : négocier une acquisition, *traiter* est toujours suivi de la préposition *de* : « Il a *traité de* cette charge, de cette terre. » — « Je *traite-rais* volontiers de toutes mes prétentions. » (L'Académie.)

L'auteur des *Révolutions romaines* s'est donc mal exprimé lorsqu'il a dit : « Il fallait que le peuple autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées « pour *traiter* ses droits; » il devait dire : pour *traiter de* ses droits. (La Touche, page 526, t. II, et le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

Traiter, dans la signification de *reconnaître pour*, *qualifier de*, se met avec la préposition *de* avant les noms qui expriment les qualifications que l'on donne : « Il le *trahit* d'imposteur, de fripon. »

Enfin, *traiter* quelqu'un d'ami, c'est lui en donner le nom; et le *traiter en ami*, c'est agir à son égard comme on le fait avec un ami. (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

TRAMONTANE, substantif féminin. On appelle ainsi, en Italie et sur la Méditerranée, un vent qui souffle du côté et au delà des monts, par rapport à l'Italie; sur l'Océan, on l'appelle vent du Nord.

Tramontane s'entend aussi de l'étoile polaire ou du Nord, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur la mer; de là, on dit figurément et en style familier : « Il a perdu la *tramontane*, » c'est-à-dire, il est déconcerté, il ne sait plus où il en est : « L'indignation, la fureur, le délire s'emparèrent de « moi, je perdis la *tramontane*. » (J.-J. Rousseau.)

(Andry de Boisregard, p. 689. — Trévoux, Richelet et l'Académie.)

Tramontade ou *Trémontade* est un barbarisme.

TRANSFUGE. Ce mot ne se prend pas toujours en mauvaise part, comme le ferait croire le silence de l'Académie.

Rousseau, riche d'une âme indépendante et fière,

Transfuge des châteaux, revole à sa chaumière. (Millevoye.)

Heureux qui, dans le sein de l'amitié fidèle,

Libre de tous ses fers, *transfuge* des amours,

Cache dans ses jardins l'automne de ses jours. (Bérenger.)

Transfuge du Permesse aux rives du Pactole,
Aux tristes arbrisseaux qui naissent sur ces bords
Je suspendrai ma lyre... (Ginguené, à son ami.)

TRANSVASER, verbe actif. Verser d'un vase dans un autre. Il ne se lit que des liqueurs, du vin. (L'Académie et Richelet.)

Quelques uns disent *transvider*, mais le mot n'est pas français.

TRÈS. Ce mot, qui, comme nous l'avons vu page 250 de cette Grammaire, est en français le signe du superlatif absolu, ne s'associe guère bien avec les participes, surtout avec ceux des verbes pronominaux : « Il s'en est *très-occupé*. » — « Cette nouvelle s'est *très-répondue*. » — « Gènes était toujours *très-menacée* par les Piémontais. » (Voltaire.) On doit se servir de *beaucoup*, *fort*, ou de tout autre adverbe équivalent.

Il faut remarquer cependant qu'on peut employer *très* avec certains participes employés comme adjectifs verbaux, c'est-à-dire, pour exprimer l'état, la manière d'être du mot auquel ils se rapportent ; comme *fâché*, *humilié*, *occupé* : « Il fut *très-humilié*, il est *très-occupé*. » Dans ce cas, le participe n'a pas de régime, et alors même il vaut mieux employer *fort*, *beaucoup*, etc.

Très ne modifie pas non plus les substantifs ; ainsi cette phrase de Marivaux : « Nous étions partis *très-matin* de cette ville, » n'est pas *très-correcte*, il fallait dire : de *très-grand* matin. (Le Dictionnaire critique de Féraud.)

— Dans cette dernière locution, *matin* est employé adverbiallement, il peut donc prendre le superlatif. L'Académie donne pour exemple : « Il s'est levé *très-matin*. » Il faut remarquer que *très* n'est pas un adverbe, mais seulement une particule qui marque le superlatif absolu, et qu'on ne peut employer par conséquent qu'avec les mots susceptibles de prendre ce degré de signification. Voilà pourquoi on le joint toujours par un tiret au mot qu'il modifie, *très-bon*, *très-estimé*, *très-sagement*. C'est donc une faute de dire *il est très à son aise*, *il est très en peine*, *très en train*, etc. Il faut en ce cas employer l'adverbe *fort*. A. L.

TRIAGE, substantif masculin. Choix ; se dit tant de l'action par laquelle on choisit que de la chose choisie : « Faire le *triage*. » — « Voilà un beau *triage*. » Il y a des personnes qui disent *trayage*, et dans le même sens, *trayer* ; l'un et l'autre sont des fautes. (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

TRIOMPHER. Ce verbe se dit des choses ; l'Académie a dit : « Sa beauté *triomphait* de tous les cœurs. » — « L'innocence a *triomphé*. »

Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où *triomphent* les vices.

(Molière, le Misanthrope.)

TROP. L'Académie indique ce mot comme substantif : « Otez le *trop*. » Mais on ne trouve pas dans les Dictionnaires de Boiste, de Gattel et de Féraud *montrop*, *ton trop*, *son trop*. Cependant plusieurs écrivains en ont fait usage : « Son *trop* de confiance l'a perdu. » (Planche.)

J'abuse, cher ami, de ton *trop* d'amitié.
(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

Dieux ! je me plains à vous de son *trop* de vertu.
(Voltaire, *Méropé*, acte V, sc. 4.)

TROUPEAU. Ce mot s'emploie au figuré, emploi dont l'Académie donne plusieurs exemples. « Le *troupeau* de J.-C. » — « Le servile *troupeau* des imitateurs. »

Viens, et pense du moins que ce *troupeau* timide
De vestales, d'enfants a besoin qu'on le guide.
(Colardeau, *lettres d'Héloïse*.)

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré *troupeau*
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière.
(Propetit de Grammont, rondeau.)

Sous leurs pas, cependant, s'ouvrent les noirs abîmes
Où la cruelle mort, les prenant pour victimes,
Frappe ces vils *troupeaux* dont elle est le pasteur.
(J.-B. Rousseau, Ode tirée du Psaume XLVIII.)

TROUVER BON, TROUVER MAUVAIS.

Lorsque ces expressions peuvent se résoudre par *trouver bien*, *trouver mal*, alors *bon* et *mauvais* sont pris adverbiallement, et répondent au *bene probare*, *male probare* des Latins : « J'ai *trouvé bon* la réprimande que vous avez faite à ma fille. » — « J'ai *trouvé bon* ou *mauvais* la liberté que vous avez prise. »

En effet, *trouver bon* ou *mauvais* qu'une chose ait été faite, ce n'est pas dire qu'on trouve cette chose bonne ou mauvaise en elle-même ; c'est dire qu'on trouve bien ou mal ce qui a été fait, ce qui a été dit.

Mais on dira très bien : « J'ai *trouvé bonne* et bien placée la réprimande que vous avez faite. » — « J'ai *trouvé bonne* l'action que vous *trouvez mauvaise* ; » parce que dans ces phrases, *bonne*, *mauvaise*, sont là pour qualifier le substantif ; c'est réellement la réprimande, l'action qu'on trouve bonne, mauvaise en elle-même. (M. Lemare, page 174.)

— Il nous semble que cette dernière tournure est la seule admissible dans les phrases indiquées, et que dans aucun cas on ne peut dire *j'ai trouvé bon la réprimande*, etc. Cela évidemment choque l'oreille. Aussi l'Académie ne donne-t-elle aucun exemple de ce genre. Partout elle fait suivre les locutions absolues *trouver bon*, *trouver mauvais* de la conjonction *que* : « Je *trouve bon que* vous alliez le voir. Je *trouve mauvais que* vous ayez fait cette démarche. » Il faut donc que les mots *bon*, *mauvais* s'accordent, comme adjectifs, avec le régime du verbe *trouver*, ou, s'ils sont adverbies, il faut les faire suivre de la conjonction *que*. Et dans le premier cas l'adjectif très-souvent se sépare du verbe : « Je *trouve* ces vers *mauvais* ; je *trouve* cette démarche *bonne*. » A. L.

TYRAN. L'Académie ne le dit, au figuré, que de l'usage, qui est le *tyran* des langues, et de tout homme qui exerce une grande autorité dont il abuse. Ce mot a encore une signification plus étendue.

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
Tyran qui cède au crime et détruit les vertus.

(Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Ces charmes tout-puissants
Au malheureux Biron impérieux *tyrans*. (Le même.)

Ainsi lorsque les vents, fougueux *tyrans* des eaux,
De la Seine ou du Rhône ont soulevé les flots.

(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
Même en vous possédant je ne vous devrai rien.

(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

U, V.

U. Cette lettre est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. — Il en est de même de la lettre V. (L'Académie.)

UN DE et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complètement déterminée, ou pour mieux dire, doublement déterminée, savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit.

On dira donc : « Henri IV est *un des* meilleurs princes qui aient régné « sur la France, » parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

« *Un des* quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis, » parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira : « Ducis, *l'un des* quarante de l'Académie française, vient « d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène, » parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit. (Domergue, sa *Grammaire simplifiée*, page 61.)

D'après les mêmes principes, on devra dire aussi :

« *Un de* mes plus grands plaisirs « La bienfaisance est *l'un des*
serait d'être utile. » « deux plaisirs que je préfère à tous

« *Une des* neuf muses s'appelle « Terpsichore est *l'une des* neuf
« Terpsichore. » « Muses. »

« *Une des* trois Grâces est tom- « Thalie est *l'une des* trois Grâ-
« bée et s'est cassé un bras. » « ces. »

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une* une idée d'individualité. *L'un de, l'une de* convient pour exprimer l'unité prise dans un nombre fixe, comme *deux, trois, neuf, quarante*, et se rapportant à un substantif qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas en cela les passages suivants :

« Vous savez que son père est *l'un de* mes meilleurs amis. » (M^{me} de Sévigné.)

Il fallait : est *un de* mes meilleurs amis; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
Ou bien il nous faudra craindre

Le destin d'*un* de ces pots. (La Fontaine, livre V, fable 2.)

Il fallait *de l'un de* ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixe.

Vos jolis vers remplis de grâce
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs.
Votre couvent est le Parnasse,
Vous êtes *une des neuf* sœurs.

Il fallait *l'une des* neuf sœurs, par la même analogie.

(M. Lemare, *Cours de Langue française*, vol. II, page 686.)

Quelquefois *un* se supprime également; on dira très bien : « Il se trouva « grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'on délibéra là-dessus. » Tel est l'avis de Wailly et de Féraud; mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. En effet, ce serait un gasconisme que de dire : *trois heures et quart, deux aunes et quart; monsieur tel, madame telle*; il faut absolument dire : « et un quart; monsieur *un* « tel, madame *une* telle. » (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

— Les règles générales données au commencement de cet article sont trop absolues, et ce serait une erreur de croire qu'elles n'admettent pas d'exceptions. M. Marle a donné dans le *Journal grammatical* un article sur ce sujet; nous allons en extraire quelques règles.

1^o *L'un de* s'emploie de préférence au commencement d'une proposition incidente. « Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, *l'un des* plus anciens poètes lyriques, ont écrit, etc. » (Racine.) — « Shaftesbury, *l'un des* « héros du parti philosophique. » (Voltaire.) Cette locution s'applique surtout comme apposition. Si l'on exprimait le sujet et le verbe, *un de* vaudrait mieux, et l'on écrirait : « qui était *un des* héros, etc. »

2^o *L'un de* doit encore avoir la préférence quand le substantif destiné à le suivre est sous-entendu. « L'arabe charge ses chameaux de son butin. « Monté sur *l'un des* plus légers, etc. » (Buffon.)

3^o L'article est presque toujours nécessaire lorsque le mot qui suit est un pronom.